



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17657/Add.2
11 décembre 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

DEC 13 1985

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR L'OPERATION DES NATIONS UNIES A CHYPRE

(pour la période du 1er juin au 30 novembre 1985)

Additif

Dans mon rapport du 30 novembre 1985 (S/17657, par. 50), j'ai recommandé au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois, et j'ai indiqué que je ferais rapport au Conseil sur mes consultations avec les parties intéressées sur cette question dès que possible. Je tiens à informer le Conseil que le Gouvernement chypriote, de même que les Gouvernements grec et britannique, ont indiqué qu'ils approuvaient la prorogation proposée. Le Gouvernement turc a indiqué, de même que la communauté chypriote turque, qu'il n'était pas en mesure d'accepter le texte du projet de résolution publié sous la cote S/17680 mais que sa position serait exposée à la séance du Conseil de sécurité.
